



**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DE LA GUADELOUPE**

□

REPUBLIQUE FRANCAISE

Basse-Terre, le 21 Octobre 2026

LE PRÉSIDENT

A

**Monsieur Thierry DEVIMEUX
Préfet Région Guadeloupe**

**Palais d'Orléans – Rue Lardenoy
97109 BASSE-TERRE**

OBJET : Réunion du vendredi 23 octobre 2026 sur la situation des entreprises - nécessité d'y associer l'ensemble des représentants du monde économique

Monsieur le Préfet,

J'ai pris connaissance, par voie de presse, de votre courrier du 20 octobre 2026 adressé à la structure « Guadeloupe Économique », par lequel vous proposez une réunion le vendredi 23 octobre prochain à 10heures en préfecture, consacrée à la situation des entreprises guadeloupéennes fragilisées par les retards de paiement des acteurs publics.

Je partage pleinement votre constat : il n'est pas acceptable qu'une entreprise viable soit mise en difficulté par le non-paiement des sommes qui lui sont dues, a fortiori par la puissance publique, qu'il s'agisse des services de l'Etat, des Collectivités territoriales ou de leurs groupements. C'est le sens de l'engagement que les collectivités ont pris en initiant puis en signant la charte de la commande publique, et c'est celui que le Département entend continuer de tenir.

Je souhaite toutefois appeler votre attention sur un point qui me paraît déterminant pour la réussite de cette rencontre. La crise que traverse notre tissu économique ne concerne pas un seul secteur ni une seule organisation. Elle touche les transporteurs que vous avez reçus hier, mais aussi le bâtiment et les travaux publics, l'artisanat, le commerce, les services, l'agriculture et la pêche, et plus largement l'ensemble des TPE, des PME et des travailleurs indépendants qui forment l'essentiel de notre économie.

C'est pourquoi j'estime indispensable que la réunion du 23 octobre associe l'ensemble des représentants du monde économique : les chambres consulaires (Chambre de commerce et d'industrie, Chambre de métiers et de l'artisanat, Chambre d'agriculture), les organisations patronales interprofessionnelles ainsi que les fédérations professionnelles et structures représentant les secteurs les plus exposés.

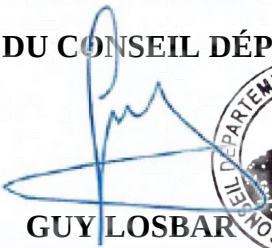
... / ...

Une concertation limitée à certains interlocuteurs risquerait en effet de laisser de côté des acteurs qui subissent les mêmes difficultés, de susciter des incompréhensions et de multiplier les réunions parallèles, au détriment de la cohérence des réponses. À l'inverse, une table ronde réunissant l'État, les collectivités et toutes les forces économiques du territoire permettra d'établir un diagnostic partagé et de bâtir des engagements communs, précis et suivis dans le temps.

Je sais pouvoir compter sur votre attachement au dialogue pour élargir ce tour de table.

Je vous prie d'agréer, **Monsieur le Préfet**, l'expression de ma considération distinguée.

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL



GUY LOSBAR